

1. **Les rivalités coloniales** étaient fortes entre les puissances industrielles européennes souhaitant obtenir plus de **ressources** et de **débouchés** pour leurs usines. Le Royaume-Uni, la France et la Russie (La Triple-Entente) se sont alliées pour conserver leurs empires coloniaux. Les Empires allemand, austro-hongrois, ottoman et l'Italie (la Triple-Alliance) s'allient elles pour obtenir des colonies. Il y a aussi les **crises territoriales et nationales**. La **France veut récupérer l'Alsace et la Lorraine** annexées en 1870 par l'Allemagne. Des **peuples d'Europe centrale veulent obtenir des États nations indépendants de la domination autrichienne**. L'assassinat du prince héritier autrichien par de jeunes serbes a provoqué une crise diplomatique servant de prétexte au déclenchement des alliances et à la guerre.

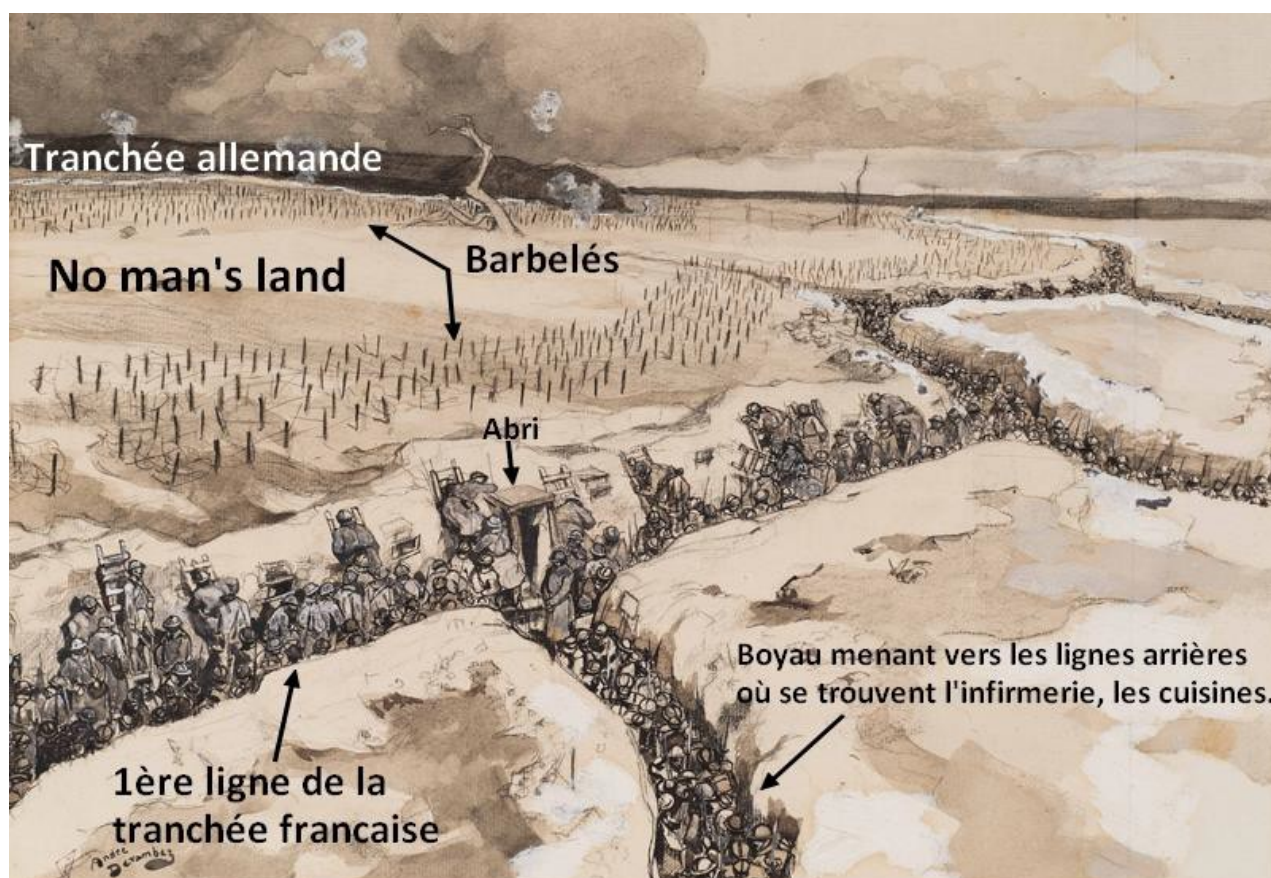
2. Cette **Grande guerre** de quatre ans (**1914-1918**) a soumis les militaires à une **violence massive** en raison des **armes dévastatrices développées depuis l'industrialisation**. Ainsi, lors de la bataille de **Verdun** en 1916, malgré les **tranchées** creusées pour se protéger, **80 % des pertes** ont été causées par la violence des **bombardements des obus d'artillerie**. En plus, les combattants subissaient aussi lors des **assauts** et des combats au corps à corps, les tirs des **mitrailleuses, les gaz neurotoxiques, les grenades, les chars d'assaut, les avions et les lance-flammes**. Lors de la bataille de Verdun on a ainsi dénombré environ **300 000 morts, 400 000 blessés pour 300 jours de combats** et **53 millions d'obus tirés**. La vie au front dans les tranchées était très difficile : **crainte de mourir, climat contraignant** (boue, neige, froid hivernal, chaleur estivale, nuisibles), **manque d'hygiène et de nourriture, éloignement des familles** et durée du conflit (4 ans). Certains soldats se sont **mutinés** ou ont **déserté**. Environ **10 000 000 millions de militaires sont décédés** et deux plus ont été blessés et **mutilés** (les « gueules cassées »).

3. Cette Grande guerre (1914-1918) **a concerné toute la société**, elle est considérée comme **une guerre totale** : les hommes ont non seulement été mobilisés pour les combats (même ceux des colonies), mais les États belligérants ont mobilisé tous les habitants par **la propagande, la censure et l'économie de guerre**. Ainsi, le **rationnement** a été mis en place au profit des armées, des **emprunts** sont lancés, les **impôts augmentent**, les femmes sont mobilisées pour remplacer les soldats dans les usines (les **munitioinettes**) et aux champs, leur journée de travail passe à 14 h, les **industriels** doivent fournir des armes à leur pays. Certains civils ont été touchés par les bombardements près du front. Surtout, les **Arméniens**, militaires et civils sont victimes d'un **génocide** organisé contre eux par le gouvernement de l'**Empire ottoman**. Les Turcs refusaient l'indépendance aux Arméniens. En 1915, ils les accusent d'être des traîtres favorables à la Russie. Les soldats arméniens ont été massacrés, les civils **spoliés** puis **déportés** vers des camps dans le **désert de Syrie** où ils mouraient à cause de la faim, de la soif et des persécutions. Près de **1,5 millions d'Arméniens sur les 2 millions** qui vivaient dans l'Empire ottoman ont été victimes de ce génocide que la Turquie n'a toujours pas reconnu officiellement. Près de **10 000 000 de civils sont morts** aussi pendant cette Première Guerre mondiale.

4. La guerre a eu une dimension mondiale (soldats et ressources des colonies) même si elle s'est surtout déroulée en Europe. La **violence massive** des combats, les **nombreuses victimes**, les **privations** vont marquer profondément les habitants des pays en guerre. En **Russie**, civils et militaires vont se révolter contre le Tsar. Cette **révolution de 1917** permet aux **bolcheviks de Lénine** de prendre le pouvoir pour appliquer les idées **communistes** de Marx. **Les États-Unis**, entrés en guerre avec l'Entente après le départ de la Russie, **vont s'enrichir alors que les pays européens perdent de leur puissance** suite à ces quatre ans de guerre. Lors des **traités de paix** comme celui de **Versailles en 1919**, les Empires centraux vaincus par l'Entente, vont disparaître au profit de républiques et leurs frontières ont été modifiées : création de la Pologne, démantèlement de l'Autriche-Hongrie... L'Entente demande à l'Allemagne de **payer de très importantes réparations**. Le **pacifisme et les idées communistes vont se développer**, les **femmes ont vu leur rôle dans la société reconnue** et les **sociétés se sont habituées à la violence**.



En Europe de l'Ouest, les combats de la Première Guerre mondiale cessent avec l'**armistice du 11 novembre 1918** ; la paix ne sera signée qu'en juin 1919 avec le Traité de Versailles.



1. Tranchée française avant une attaque

Aquarelle d'André Devambez, Musée d'histoire contemporaine, Paris, 1915

5. En France, **93% des habitants vivent dans une aire urbaine**. Comme celle de Nice, une aire urbaine se caractérise par la mobilité importante de ses habitants entre le **pôle urbain principal** (avec sa ville-centre et ses banlieues) et sa **couronne périurbaine**. Les habitants **circulent entre ses différents espaces pour leurs activités** (résidence, travail/étude (**migrations pendulaires**), loisirs, consommation, santé). Les habitants s'installent dans les espaces périurbains pour bénéficier d'un **cadre de vie plus agréable** et du **prix des terrains et loyers** un peu moins élevés qu'en ville. Cette **périurbanisation** nécessite des **aménagements coûteux** financés par les **acteurs publics** (l'État, les collectivités territoriales) et les **acteurs privés** (promoteurs, habitants). Ainsi, des **lotissements d'habitations individuelles**, des **zones d'activités** économiques de grandes surfaces (commerces, industries), des **axes de communication**, des **réseaux** (eau, d'électricité) ont été construits. Ces aménagements entraînent l'**étalement des espaces urbains** et un **mitage** des espaces ruraux périphériques. Ils s'accompagnent de **problèmes environnementaux**, de ségrégation spatiale et d'un **manque de terres agricoles**. Les espaces ruraux proches des aires urbaines étaient autrefois réservés à la production agricole. Aujourd'hui, ils deviennent des lieux de résidence et de loisirs pour les citadins et les périurbains ce qui peut provoquer des **conflits d'usage**.

Comme Nice, si une aire urbaine est une **métropole**, elle est **plus attractive** avec ses aménagements comme l'**aéroport international**, l'**autoroute A8**, le **port**, la **gare**, le **tram**, le **technopole** de Sophia, le **CHU**, les **universités**, les **infrastructures culturelles** (musées, salles de concert) et **sportives** (stade). L'**étalement urbain est donc plus important** pour les aires urbaines métropolitaines qui disposent de pôles urbains secondaires dans leur couronne périurbaine (Cannes, Grasse, Antibes pour l'aire urbaine de Nice).

6. En France, les plus **fortes densités** d'habitants se situent dans les **espaces urbains et périurbains des métropoles**. Ces métropoles se situent principalement dans les **vallées fluviales**, dans les **espaces frontaliers** ou sur les **façades maritimes**. C'est également vers les villes que se concentrent les principaux **flux migratoires**. L'attraction d'un territoire s'explique donc par ses fonctions urbaines mais aussi par le **cadre de vie plutôt agréable** (héliotropisme) et ses connexions avec les autres espaces. Les régions qui attirent le plus d'habitants sont l'**Île-de-France** (12 millions d'habitants) avec la métropole parisienne, la Bretagne avec les aires urbaines de l'Ouest atlantique, Sud-PACA et Auvergne-Rhône-Alpes avec les aires urbaines du Sud-Est et l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine avec les aires urbaines de Toulouse, Bordeaux, Montpellier (voir cartes).

7. La France dispose de nombreux espaces productifs industriels traditionnels ou de pointe qui emploient environ **17 % des actifs**. Elle est la **4° puissance industrielle européenne et la 8° mondiale**. Ces espaces sont surtout situés dans les **aires urbaines**. Avec la mondialisation certains de ces espaces ont connu une forte **désindustrialisation** quand d'autres ont été **reconvertis** ou **développés**.

8. **Valbonne** est un espace où dominant les **productions industrielles de haute-technologie autour de l'informatique**. Le **technopole de Sophia-Antipolis**, le plus ancien d'Europe, a été aménagé à partir de 1969 par **l'État et les collectivités locales**. L'objectif était d'attirer dans le département des Alpes-Maritimes des entreprises innovantes françaises et multinationales pour faire diminuer le chômage. Pour cela, les aménageurs se sont basés sur les atouts du lieu : **cadre de vie** agréable dans la nature entre les Alpes et la Méditerranée, prestige de la Côte d'Azur, proximité de la **métropole niçoise** et de son **aéroport international**, de **l'autoroute A8** et installation de **centres de recherche** comme le CNRS. Les entreprises industrielles qui ont choisi de s'implanter ici (IBM, HP, Air France, Amadeus...) ont bénéficié aussi de **subventions** et d'aménagements avantageux comme le CIV pour scolariser les enfants des salariés étrangers dans leurs langues. Aujourd'hui le technopole regroupe près de **36 000 salariés**, 5 000 chercheurs et autant d'étudiants. L'État a fait de VSA un **pôle de compétitivité**, comme le technopole de Toulouse centré sur l'aéronautique ou celui de Lyon sur le biomédical. La haute technologie, comme l'agroalimentaire n'a pas été trop touchée par les **délocalisations industrielles** vers les **pays à faible coût de main-d'œuvre** (usines textiles, mines de fer et de charbon, automobiles dans les Hauts de France et du Grand Est ou les ZIP). Les habitants de ces espaces ont connu une **crise sociale forte** et ces territoires sont en **reconversion**.

9. La France dispose de nombreux espaces productifs agricoles pour la **culture ou l'élevage** qui font d'elle la **1^{re} puissance agricole européenne et le 5° exportateur mondial**. Situés en **zone rurale ou périurbaine** ces espaces productifs emploient de moins en moins d'**actifs (environ 3 %)** mais certains ont bénéficié de la mondialisation et ont des rendements importants quand d'autres sont en **déprise**.

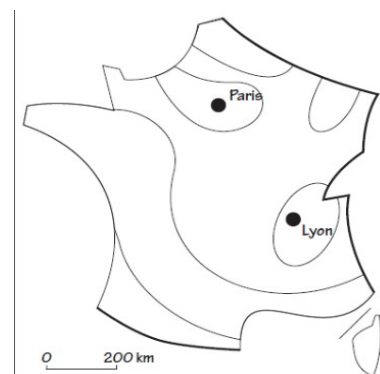
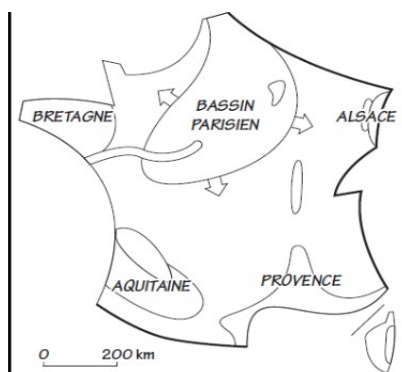
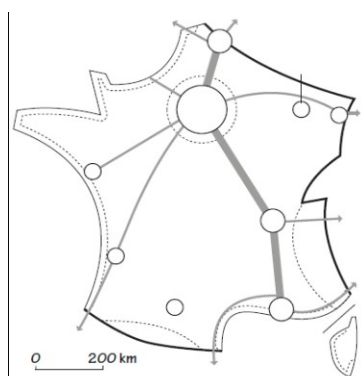
10. L'espace du **Comtat-Venaissin** s'étend dans la **vallée du Rhône**, entre les Alpes et le Massif Central, à proximité des aires urbaines d'Avignon et de Carpentras dans notre région SUD. Il s'agit d'un **espace agricole productif spécialisé dans la culture maraîchère de fruits** (fraises, melon, tomates), **légumes et fleurs**. Cet espace productif est aménagé depuis longtemps avec de nombreuses exploitations agricoles entourées de **cultures sous serres et en plein champ**, d'**axes de communication** (train, autoroute), d'un **canal d'irrigation** et de haies de cyprès qui permettent de protéger les cultures du Mistral (vent du nord). Ces activités agricoles bénéficient du **relief plat**, des **fleuves pour irriguer**, de la **douceur hivernale du climat méditerranéen** doux (gelées rares) et de la proximité du **M.I.N de Cavillon** où les industries agroalimentaires se fournissent en produits agricoles qui sont **exportés par les axes de la vallée du Rhône**. Les exploitants pratiquent une **culture intensive productiviste** consommatrice d'**engrais**, de **pesticides** et polluantes. Face à la **concurrence** des autres pays méditerranéens (Espagne, Maroc) ou asiatiques (Chine), ils développent l'**agriculture biologique ou raisonnée** pour produire des fruits et légumes de meilleure qualité mais plus chers. Les cultivateurs profitent par contre de la mondialisation dans la mesure où ils emploient pour leur **main d'œuvre de nombreux ouvriers agricoles étrangers** et **exportent leurs produits dans le monde entier** comme les autres agriculteurs français. Avec la mondialisation, les espaces productifs

agricoles se sont **spécialisés autour de quelques productions** spécifiques au climat et au terroir de leur région : la viticulture (Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vallée du Rhône et de la Loire), le maraîchage et l'élevage porcin (Bretagne), l'élevage laitier (Normandie), la céréaliculture (Bassin parisien, Champagne), la betterave sucrière et pomme de terre (Nord de la France). Les espaces de polyculture sont eux en **déprise** quand d'autres sont remis en cause par **l'étalement urbain**.

11. La France est le **4^o exportateur mondial de services** et la **1^{re} puissance touristique mondiale (plus de 85 000 000 millions/an** d'étrangers passent au moins une nuit en France). Ce secteur des services produit **80 % de la richesse française et emploie 80 % des actifs**. La France dispose donc de nombreux espaces productifs de services (justice, éducation, santé, tourisme, transport, banque, assurance, commerce, sécurité). Ils sont surtout localisés dans les **aires urbaines**, notamment dans les **métropoles** et leurs quartiers d'affaires, mais aussi dans les **espaces ruraux** pour certaines **activités touristiques**. Les **axes de communication** sont aussi des espaces productifs de services avec toutes les activités de **transport**.

12. Situé en **Normandie**, le **Mont-Saint-Michel** est un espace productif de **services touristiques culturels**. Cette petite île, avec son village et son abbaye médiévale, se trouve sur le **littoral de la Manche**. Elle est inscrite au **patrimoine mondial de l'UNESCO** et se situe sur le circuit de touristes du monde entier qui visitent la **métropole parisienne, les plages du débarquement allié (6 juin 1944), les châteaux de la Loire ou la Bretagne**. Des aménagements ont été réalisés en prenant en compte la nécessité de **développer le tourisme** mais aussi de **préserver le site de l'ensablement et de l'impact des 2,5 millions de visiteurs annuels** sur l'environnement local. Les **collectivités territoriales, l'État et l'UE** ont donc financé le remplacement de la digue par un pont-passerelle, de barrage et la création d'un vaste parking desservi par un réseau de navettes électriques. En France, de nombreux espaces touristiques ont été aménagés (stations balnéaires ou de montagne, parcs d'attractions). Ils sont près des métropoles (Eurodisney) ou dans des espaces ruraux mais **toujours accessibles**. Cette mise en tourisme d'espaces ruraux a fragilisé les milieux naturels et pose de nombreux problèmes dans le cadre du **développement durable** : respect d'un environnement sensible, maintien des emplois, **conflits d'usage** avec les Parcs Nationaux. Mais il y a aussi le **patrimoine historique** ou des événements comme les Jeux Olympiques qui sont des atouts pour attirer encore plus de touristes avec la mondialisation (musées et monuments parisiens, Mont-St Michel, Versailles...). Le COVID a montré l'importance sociale et économique de ces activités de services comme le commerce, les transports, le tourisme et la restauration dont les salariés ont des conditions de travail difficiles et des rémunérations souvent faibles.

13. Voir cartes



14. Les espaces de faible densité ont en moyenne **moins de 30 habitants par Km²**. Il s'agit surtout d'**espaces ruraux éloignés et moins bien connectés aux aires urbaines et aux métropoles**. 40 % des 34 970 communes françaises sont des espaces de faible densité, soit environ 4,5 millions d'habitants. Ainsi, **le village de Sainte-Enimie** se situe au nord est de la région **Occitanie**, dans le département de la **Lozère** qui est le moins peuplé de France avec 76 422 habitants (densité de 14 hab/Km²). Situé dans les **gorges du Tarn**, comme de nombreux espaces de faible densité, Sainte-Enimie est un **espace productif agricole en déprise** moins peuplé suite à **l'exode rural** des Trente Glorieuses. Le village regroupe aujourd'hui **250 habitants souvent âgés**. Habiter un tel espace faiblement peuplé devient **pénalisant pour accéder rapidement aux services et les emplois sont peu nombreux** en dehors de l'agriculture. **Les habitants sont donc relativement isolés**. Ces espaces peu peuplés, peu attractifs et peu productifs sont donc moins concernés par la mondialisation. Ils sont nombreux dans la « diagonale du vide » du nord-est de la France jusqu'au Massif Central.

15. Les **collectivités territoriales** et l'**État** essayent de mettre en valeur les **atouts** de ces espaces de faible densité. Ainsi, comme à Sainte-Enimie, le **patrimoine historique et gastronomique** avec les châteaux-forts et les églises du Moyen Âge ainsi que les produits alimentaires des agriculteurs locaux permettent de développer le **tourisme culturel**. L'**environnement très rural** permet aussi de se détendre et de pratiquer de nombreux **sports** comme la spéléo, les randonnées, le vélo, le canyoning ce qui favorise le **tourisme vert**. De même, de grands parcs naturels nationaux ont été mis en place pour protéger la faune et la flore comme le Parc du Mercantour dans **notre département** ou celui des **Cévennes** à Sainte-Enimie. Ainsi, les espaces de faible densité se développent grâce au tourisme culturel et vert surtout pendant **l'été**. Parfois, dans les moyennes montagnes du Massif Central, des Vosges et surtout dans les hautes montagnes des Alpes, les collectivités locales et l'État ont aménagé des **stations de sports d'hiver** pour attirer des touristes. D'autres espaces de faible densité se développent avec l'installation de **néoruraux** : télétravailleurs ou retraités recherchant un cadre de vie différent de celui des aires urbaines. Il peut exister des **conflits d'usage** entre les activités agricoles et touristiques et les habitants néoruraux.

16. Après la **révolution de 1917** et la guerre civile qui a suivi, **Lénine et les bolcheviks** mettent en place une **dictature communiste**. En 1921, la Russie est devenue l'**Union des Républiques Socialistes Soviétiques** et le parti bolchevik devient le **parti communiste** d'URSS. Après la mort de Lénine en **1924**, Staline s'impose progressivement en faisant **éliminer les autres chefs communistes** comme Trotski.
17. Staline met en place **une dictature totalitaire communiste** jusqu'à sa mort en **1953**. Il va contrôler par la **terreur** le pays et la vie des habitants. La vie politique est alors dominée par **le parti communiste qui est le parti unique** autorisé. Dès leur plus jeune âge les Soviétiques sont **encadrés et embrigadés** par l'organisation des **jeunesses communistes**. Les **élections sont truquées**. La **presse** et les **œuvres d'art** sont soumises à la **censure et à la propagande** du parti. Le but est d'établir un **culte du chef** autour de Staline en cachant la violence de son régime et en le présentant comme le « petit père des peuples ». Dans le domaine économique, Staline veut faire de l'URSS une grande puissance industrielle et militaire. Pour cela, il organise par la force, **la collectivisation des terres des paysans** et lance des **plans quinquennaux obligatoires** (planification). L'état soviétique contrôle alors toute l'économie (étatisation/nationalisation). Cette collectivisation provoque des **famines** (Holodomor en Ukraine au début des années 30, entre 2 et 5 millions de victimes). Les habitants sont surveillés par la **police politique** (NKVD puis KGB) qui peut arbitrairement les arrêter, les **déporter** dans les camps de **travail forcé du goulag** ou les **exécuter**, parfois suite à des **procès truqués** comme lors des Grands Procès de Moscou au début des années 30 (800 000 morts). Les déportés travaillaient pour l'État dans des conditions terribles.
Le régime totalitaire stalinien par sa violence systématique contre son peuple est à l'origine du décès d'environ **20 millions de Soviétiques**.
18. Dans les années 30 le monde est en crise. En **1929**, suite à la surproduction industrielle, un **krach boursier** éclate à New-York. De nombreuses entreprises américaines font **faillites** et de nombreux salariés se retrouvent au **chômage**. Ces **crises économiques et sociales** deviennent mondiales. La **misère** explose ce qui aggrave les crises économiques et sociales puisqu'il y a moins d'argent pour consommer. Ceci provoque des **crises politiques** contre les gouvernements incapables de trouver des solutions. Le vote pour les **partis extrémistes** progressent. (Extrême-gauche : faire une révolution communiste comme en URSS, l'État contrôle toutes les entreprises et les richesses. Extrême-droite : les étrangers et les Juifs sont responsables des problèmes). Les crises des années 30 ont donc contribué à faire disparaître certaines démocraties (Allemagne, Italie, Espagne) et à en menacer d'autres (France, RU).
19. En 1923, le parti nazi d'Hitler a tenté un **coup d'État** à Munich qui a échoué. Dans le contexte de la **défaite de 1918** et de la **forte crise économique et sociale** des années 30, les **idées nationalistes, racistes, antisémites, anti-démocratiques et anticommunistes** d'Hitler, publiées dans son livre « Mein Kampf », vont devenir très populaires. Le parti nazi va obtenir de plus en plus de voix sans être majoritaire aux élections allemandes et le président nomma **Hitler chancelier en 1933**.

20. Hitler et les nazis mettent en place **une dictature totalitaire raciste et antisémite d'extrême droite**. Ils suppriment la démocratie. Hitler contrôle tous les pouvoirs. Le parti nazi et ses organisations sont les seuls autorisés : les habitants sont soumis à l'**embrigadement** par le parti nazi, au **culte du chef**, à la **censure** (autodafés, art « dégénéré ») et à la **propagande**. Les libertés sont supprimées et l'**antisémitisme légalisé**. La **Gestapo**, les **SA** et les **SS** persécutent les opposants politiques qui sont « rééduqués » dans les **camps de concentration**. Les Juifs, accusés d'être à l'origine des problèmes de l'Allemagne, sont exclus de la société par les **lois de Nuremberg**, **spoliés, persécutés (Nuit de Cristal en 1938) et arrêtés**. Les autres personnes accusées de porter atteinte à la « pureté » allemande sont **exécutées ou internées : handicapés, tziganes, homosexuels, témoins de Jéhovah**. L'économie est dirigée par les nazis. Ils font baisser le chômage avec de **grands travaux** (autoroutes), la **production industrielle d'armement** et le **recrutement de militaires et de policiers**. Les nazis veulent aussi conquérir ce qu'ils estiment être « **l'espace vital** » de l'Allemagne et **annuler le Traité de Versailles**. Hitler réarme son pays, soutient l'expansion de la dictature militaire japonaise en Asie, de la dictature fasciste italienne de Mussolini en Éthiopie et aide Franco à installer une dictature militaire en Espagne. De plus, entre 1938 et 1939, l'Allemagne nazie annexe l'Autriche (**l'Anschluss**) et une partie de la Tchécoslovaquie. Ceci est rendu possible par les démocraties françaises et britanniques qui souhaitent **éviter une nouvelle guerre** dans un **contexte de crise économique et sociale**. Elles acceptent les annexions allemandes. Enfin, les nazis signent un **pacte de non-agression avec l'URSS**. En septembre 1939, avec l'invasion de la Pologne, les Français et les Britanniques réagissent à cette politique extérieure agressive des nazis en leur déclarant la guerre.

21. En France, dans le **contexte de la crise économique et sociale** et de la **montée des dictatures en Europe**, les partis d'extrême-droite ont tenté un coup d'État en 1934. Les **partis de gauche** (parti radical, parti socialiste, parti communiste) se sont alors unis et ont formé **le Front Populaire**. Ils ont remporté les élections législatives de 1936. **Léon Blum** a dirigé le nouveau gouvernement.

22. La victoire du Front Populaire, provoque des **grèves de joie** avec occupation des usines. Les salariés ont beaucoup d'attentes. Pour mettre fin à ces grèves les accords de Matignon accordent des **hausses de salaires** et plus de **libertés syndicales** puis, **deux lois sociales** sont votées : **deux semaines de congés payés par an et 40 h de travail hebdomadaire**. Les conditions de vie et de travail des salariés s'améliorent donc.

23. Mais les réformes du FP ne règlent pas le problème du **chômage** et ne sont pas acceptées par les électeurs de droite. Certains Français reprochent aussi au Front Populaire de ne pas être intervenu pour **défendre la république espagnole** lors du coup d'État militaire de Franco. Le Front Populaire disparaît en 1938 mais ses acquis sociaux et démocratiques existent toujours aujourd'hui.



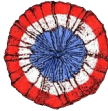

Le FP est aussi à l'origine de la création de la **SNCF** en prenant le contrôle (nationalisations comme en URSS) de toutes les entreprises de chemins de fer en France.




24. Les symboles de notre République sont : La **Marseillaise**, le **drapeau tricolore**, **Marianne** : et « **Liberté-Égalité-Fraternité** ». Le Panthéon est un lieu républicain officiel.

25. Ils apparaissent le plus souvent pendant la **Révolution française** (1789-1799) et ils deviennent officiels sous la **III^e République**.

26.

<p>- Sur l'hymne national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que signifie hymne ? - Quel est son nom au début ? - Quel est son nom actuel ? D'où lui vient son nom actuel ? - Qui l'a écrit ? - En quelle année est-il écrit ? - Quelle valeur dans ses paroles ? - Quand l'entend-on ? - Bonus : son évolution au XIX^e ? - Bonus : En quelle année devient-il l'hymne officiel de la République ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Hymne national : chant patriotique adopté par un pays. - <u>Chant de guerre pour l'armée du Rhin</u> - <u>La Marseillaise</u> car chanté par les soldats fédérés marseillais à Paris. - Rouget de Lisle. - 1792. - Pour la liberté « liberté chérie » - Cérémonies officielles, sportives... - Interdite sous le Premier Empire (1804-1815) et la Restauration (1815-1830) car symbole de la République (chanté par le peuple lors de la chute de la monarchie le 10 août 1792). - 1879
<p>- Sur l'emblème national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que signifie emblème ? - Quel est son nom ? - Quelle forme a-t-il eu avant de prendre sa forme actuelle ? - Origine de ses couleurs ? - - Que symbolisent ces couleurs ? - Où et quand le voit-on ? - - Bonus : En quelle année devient-il l'emblème officiel ? 	<ul style="list-style-type: none"> - - Emblème  représentation concrète d'une notion abstraite (ex. La balance pour la Justice)  - Drapeau tricolore. - Une cocarde tricolore. - Bleu et rouge : couleur de la commune de Paris (= peuple) ; blanc : couleur de la monarchie (= pouvoir politique). - Pouvoir politique encadré par le peuple souverain. - Où ? Les bâtiments officiels. Quand ? Lors des célébrations officielles, des déplacements à l'étranger. - EMBLÈME national depuis 1794 sauf sous la Restauration (1815-1830) où le bleu et le rouge disparaissent du drapeau, car les rois ne veulent pas partager le pouvoir avec le peuple.
<p>- Sur la fête nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle est sa date ? - Quels événements commémorent cette fête nationale ? - Que symbolisent ces événements ? - Bonus : En quelle année devient-elle la fête nationale officielle de la RF ? 	<ul style="list-style-type: none"> - - 14 juillet. - Prise de la Bastille du 14 juillet 1789 ET la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. - Le peuple acteur de son émancipation et conquérant la liberté (1789) et la Nation fédérée, unie en une même fête (1790). - En 1880.

<p>- Sur l'allégorie de la République :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qu'une allégorie ? - Quel est son nom ? D'où vient ce nom ? - - Que porte-t-elle sur la tête ? Que symbolise ce couvre-chef ? Pourquoi ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Allégorie : expression d'une idée par une image. - Marianne : Origine vraisemblable du nom : Marie et Anne ou Marie-Anne, 2 prénoms très répandus : représentation du peuple. - Porte un bonnet phrygien, symbole de Liberté, car il était porté par les esclaves affranchis dans l'Antiquité grecque et romaine. Puis, portés par les révolutionnaires. 
<p>- Sur la devise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qu'une devise ? - Quelle est la devise ? - Pourquoi l'a-t-on choisi comme devise ? - Expliquez les différents mots. - Où la voit-on ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Devise : formule qui exprime une pensée, un mot d'ordre. - Liberté, Égalité, Fraternité - Elle Résume les PRINCIPALES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE. - Liberté (faire ce que l'on veut dans les limites de la loi et du respect des autres) / Égalité (avoir les mêmes droits) / Fraternité (solidarité, entraide). - Sur le fronton des édifices publics, sur les documents officiels.

D'après Madame V. Patchine Bompard

27. Une valeur est une idée que l'on estime importante. Nos valeurs républicaines sont celles de la devise : « *liberté, égalité, fraternité* ».

La **liberté** : faire ce que l'on veut dans le respect de la loi et des autres.

L'**égalité** : avoir les mêmes droits. Il s'agit de l'égalité juridique et politique et pas de l'égalité sociale (ni riche ni pauvre)

La **fraternité** : C'est le fait de s'entraider, d'être solidaire des autres.

On peut associer ces valeurs aux principes : démocratie/liberté et égalité ; sociale/fraternité ; laïcité/égalité.

28. Un principe est une règle qu'on se fixe. « *La France est une République indivisible, laïque démocratique et sociale* ».

La République est **indivisible**, car il n'y a qu'une **seule et même loi** pour **tout le territoire**, une **seule** et même **langue officielle (le français)**. C'est l'indivisibilité.

La République est **laïque**, car elle est **neutre en matière de religion** : aucune religion officielle, aucune religion subventionnée par la République... la religion est du domaine privé. C'est la laïcité.

La République est **démocratique**, car les **libertés** fondamentales (les droits humains) sont garanties, car le peuple est souverain (**souveraineté nationale**) : « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. ». Il s'exerce par le vote et l'engagement. Il y a aussi la **séparation des pouvoirs** : ce n'est pas la même personne ou le même groupe qui gouverne et ils sont contrôlés. Il y a **plusieurs partis politiques** d'opinions différentes. C'est la démocratie.

La République est **sociale**, car elle vient en aide à tous les individus (santé, sécurité matérielle), pour **réduire les inégalités sociales** sur un principe de **solidarité**. C'est le social.



Les principes, les valeurs, les symboles républicains sont inscrits dans la Constitution de la V^o République française de 1958.

29. Les symboles de l'UE sont un **drapeau bleu avec 12 étoiles jaunes** en cercle, la devise « **Unie dans la diversité** », un hymne, *L'Ode à la joie* de Beethoven et une fête, le **9 mai**.



30. Les valeurs importantes pour les pays membres de l'UE sont la **paix, la liberté, l'égalité, la solidarité et la dignité humaine**.

31. Les principes de l'UE sont l'**État de droit** et la **démocratie**.

32. Il faut être **majeur** et être de **nationalité française**.

33. **Il existe 2 moyens** pour être français dès la naissance : le droit du **sang** : un des parents est français ou le Droit du **sol** : né en France d'un parent étranger qui y est né aussi.

Si un enfant étranger est **né et vit sur le sol français** : sous conditions **à 18 ans, à 16 ans sans l'accord des parents** par déclaration, **à 13 ans avec l'accord des parents** par déclaration.

Pour une personne majeure il existe 2 moyens d'obtenir la nationalité soit après **4 ans de mariage** avec un.e Français par déclaration, soit par décision de l'État : **la naturalisation**. Les conditions à remplir pour une naturalisation sont d'être majeur et inséré professionnellement, de maîtriser la langue française, de connaître l'histoire et la culture française, de signer la charte des droits et devoirs du citoyen, de ne pas avoir eu de condamnation pénale.

34. La citoyenneté de l'UE existe depuis le **Traité de Maastricht en 1992**. Pour l'obtenir, il faut **être citoyen ou citoyenne d'un des 26 pays membres**.

35. Ils ont les mêmes **droits civils, économiques sociaux et culturels que tous les autres habitants**, mais en plus ils ont des droits politiques réservés : **voter et être éligible** (être candidat) à toutes les élections. Ce sont les **droits civiques**.

Droits civils et politiques de base: liberté de la presse ; liberté d'expression ; Liberté d'opinion ; se réunir ; liberté religieuse ; liberté de circulation ; Être solidaire des plus démunis ; protection de la vie privée ; droit au mariage ; créer une association ; manifester..., droits sociaux : droit à la santé et à un logement, droits économiques : droit d'exercer un emploi..., droits culturels : droit à l'éducation

36. **Comme tous les habitants ils ont des devoirs : respecter les lois, porter assistance, payer les impôts et les taxes.** Les citoyens et citoyennes doivent en plus participer à la **Journée Défense et Citoyenneté et être jurés aux assises** s'ils sont tirés au sort.

37. Les citoyennes et citoyens de l'UE ont le droit de **vote** et **d'éligibilité** (être candidat) aux **élections municipales** et à celles du **Parlement européen** s'ils **résident** dans **un des 26 autres pays de l'Union européenne**. Ils disposent aussi de la **liberté de circulation** et de **résider** dans un État-membre (= un des 26 pays de l'UE) ≠ État-tiers (pas 1 des 26 UE).

Un comité de citoyens peut aussi **proposer des textes de loi** à la Commission européenne. Ils bénéficient aussi de **La protection diplomatique et consulaire par un autre État-membre sur le territoire d'un pays tiers**, non membre de l'Union européenne (UE), si le leur n'y est pas représenté. Enfin, ils ont **le droit de pétition** devant le Parlement européen et de s'adresser au **médiateur européen**.

38. La Seconde Guerre mondiale a été une **guerre totale** et planétaire de **1939 à 1945**. En **Europe** elle a duré de septembre 1939 au 8 mai 1945. Elle s'est déroulée aussi en **Asie-Pacifique**, en **Afrique** et dans l'**Océan Atlantique**. Elle a opposé les forces de l'**Axe** (Allemagne nazie, Italie fasciste et Empire japonais) aux forces des **Alliés** (Royaume-Uni, URSS et États-Unis + France au début et à la fin du conflit). Chaque camp a mobilisé sa société pour l'emporter. De nombreux **jeunes hommes ont été mobilisés** pour devenir soldats, dans les colonies aussi. Les **scientifiques** et les industries ont chargées d'élaborer de **nouvelles armes** (bombes atomiques, missiles V1, avion à réaction) ou de **nouveaux moyens** pour leurs armées (radar, antibiotiques ...). Dans le domaine économique, les **ressources étaient rationnées**, les habitants incités à **prêter de l'argent** ou à **travailler** pour remporter la guerre. Les nazis et les Japonais ont mis leurs prisonniers au **travail forcé**. La **propagande** était importante pour dénigrer les adversaires et obtenir le soutien de la population. Environ **70 millions** de personnes ont été victimes de ce conflit, dont une **majorité de civils**. Ceci s'explique par la **violence des combats** : invasions, débarquements (Normandie, Provence 1944), **batailles urbaines** comme à Stalingrad et surtout les nombreux **bombardements stratégiques** destinés à détruire les industries adverses mais aussi à démoraliser les habitants. Ainsi, 60 000 britanniques ont été victimes du « blitz » allemand sur Londres entre 1940 et 1941. 600 000 Allemands sont décédés suite aux bombardements alliés. Au Japon, Hiroshima et Nagasaki ont été dévastées par deux bombes atomiques américaines qui ont fait plus 100 000 victimes. De plus dans les pays occupés par les nazis et les Japonais ainsi que dans les pays libérés par l'Armée Rouge, de nombreux habitants ont été victimes de **crimes de guerre** : exactions, privations, spoliations, persécutions, travail forcé, ainsi que de **crimes contre l'humanité** : les **génocides des Juifs et Tsiganes**.

39. La Seconde Guerre mondiale est devenue une **guerre d'anéantissement en Europe de l'Est** à partir de 1941 avec l'invasion de l'URSS et l'organisation par les nazis des **génocides des juifs** (« la Shoah, « catastrophe » en hébreu) **et Tsiganes** (« Samudaripen » en rom). L'extension du conflit en URSS a été très violente pour les civils soviétiques. La bataille urbaine lors du **siège de Stalingrad** en URSS (nov42-Fév43), a été le tournant de la guerre avec la **première défaite nazie**. Ces combats ont été très violents et ont provoqué le décès d'environ deux millions de militaires (plus de 1 million de soldats de l'Armée Rouge, 700 000 soldats allemands) et 250 000 civils.

40. Le **génocide des juifs** (« la **Shoah**, « catastrophe » en hébreu) et **le génocide des Tsiganes** (« **Samudaripen** » en rom) organisés par les nazis ont été perpétrés pendant la Seconde Guerre mondiale. Environ **500 000 Tsiganes** et **six millions de Juifs** ont été **exterminés** par les nazis et leurs collaborateurs européens. En Allemagne et dans les pays occupés, les nazis ont exclu, persécuté et spolié les Juifs. En Europe de l'Est, de nombreux Juifs sont morts enfermés et affamés dans des **ghettos** puis, dès l'été 1941, ont été exécutés par des **unités mobiles d'extermination** (les einsatzgruppen). À partir de **1942**, lors de la **conférence de Wansee**, les nazis décident d'appliquer « **la solution finale** » pour exterminer tous les Juifs et Juives d'Europe. Dans toute l'Europe, ils sont **raflés**, enfermés dans des **camps d'internement** puis, **déportés** en train, dans des conditions très dures. Les déportés sont ensuite **directement exterminés par gazage dans des centres de mises à mort** (construits en Pologne). Certains sont **morts d'épuisement en travaillant** au profit de l'Allemagne dans les **camps de concentration**. D'autres encore sont morts lors d'**expériences médicales**. Les corps des déportés ont été brûlés dans des fosses et des fours crématoires. En Pologne, **Auschwitz-Birkenau (camps de concentration ET centre de mise à mort)** symbolise cette politique d'**extermination industrielle**. Même si les nazis ont tenté de nier ce génocide, certains responsables ont été jugés et condamnés pour **crime contre l'humanité** lors du procès de Nuremberg en 1946. Cependant de nombreux nazis ont échappé à la justice et les partisans de l'antisémitisme répandent encore aujourd'hui des idées négationnistes.

41. Entre **mai et juin 1940**, à la surprise générale, l'armée allemande écrase les armées françaises et britanniques grâce à la tactique du **blitzkrieg** : la France est envahie très rapidement. C'est la **débâcle** pour les soldats et **l'exode pour huit millions de civils** qui fuient face aux Allemands. **Pétain**, nommé président du conseil, (= chef du gouvernement), obtient les **pleins pouvoirs** par un vote de la majorité des députés. Avec ses partisans issus de l'extrême droite, ils pensent pouvoir s'entendre avec Hitler et utiliser la défaite pour changer de régime politique. Ils vont négocier un **armistice avec l'Allemagne** et mettre fin à la III^e République. L'armistice démembrer le territoire (**zone "libre"**, **ligne de démarcation**, zone interdite, **zone occupée**, zone annexée) et réduit la souveraineté nationale (occupation, indemnités 400 millions de francs par jour, rationnement, travail en Allemagne). Vichy devient la nouvelle capitale politique et Pétain gouverne la zone libre. Certains, comme le **Général de Gaulle**, refusent l'armistice et veulent poursuivre la guerre avec les Alliés. Ils entrent en **Résistance**.

42. Avec Pétain c'est la **fin de la III^e République française et de la démocratie**. Ce régime autoritaire de Vichy se caractérise d'abord par la **dictature d'extrême droite** de Pétain qui a obtenu les **pleins pouvoirs**. Pétain utilise la **propagande** et la **censure** pour contrôler et **embrigader la population**. Son projet politique est « la Révolution nationale », la devise de la France devient « **Travail, famille, Patrie** ». Le gouvernement de Vichy, en accord avec les valeurs catholiques, met en place des mesures restrictives pour les femmes (autorité du père, du mari, fin du divorce, valorisation de la mère au foyer). Le régime de Vichy utilise une **police politique (La Milice)** qui agit avec **violence contre tous les opposants** : républicains du Front populaire, francs-maçons, syndicalistes, communistes, Résistants. Le gouvernement de Pétain **raciste et antisémite**, persécute aussi les réfugiés politiques espagnols ou allemands, les Juifs français comme étrangers. Le gouvernement de Pétain et Laval a choisi de **collaborer volontairement avec les nazis** depuis l'armistice. Il collabore dans le domaine économique en **payant l'occupation**, en **rationnant les habitants**, en envoyant des Français travailler pour l'Allemagne nazie (**STO**) et participe activement au processus d'extermination antisémite des nazis. Vichy participe ainsi à **l'arrestation et à la déportation des Juifs**, comme avec les grandes rafles de l'été 1942.

43. Depuis Londres, dès le **18 juin 1940**, de Gaulle appelle à résister aux Allemands et à Pétain. Avec l'aide du Royaume-Uni et depuis les colonies d'Afrique, il met en place les **Forces Françaises Libres**. Au début, la résistance intérieure est faible puis les **réseaux civils et militaires** se développent. Leurs objectifs sont de **s'opposer à la collaboration de Vichy et à l'occupation nazie**. Leurs valeurs sont celles de la **démocratie, du patriotisme ou du communisme**. Leurs actions sont la **propagande et l'information** (journaux, affiches, tracts clandestins), les **attentats**, les **sabotages**, les **assassinats** mais aussi le **renseignement militaire** pour les Alliés, l'aide aux victimes des persécutions et des combats. Les risques sont énormes pour les Résistants qui vivent souvent dans la **clandestinité** pour échapper aux services de sécurité français et allemands (police, gendarmerie mais aussi Milice, SS, Gestapo et armée allemande). Certains mènent des opérations militaires depuis les **maquis**. À partir de 1942, la Résistance intérieure (les **Forces Françaises de l'Intérieur**, soit 1 à 2 % des habitants), pour être plus efficace, est progressivement unifiée par **Jean Moulin**, le représentant du général de Gaulle en France, qui crée le **Conseil National de la Résistance**. Pendant cette période des « années noires », les Français se sont en majorité accommodés de l'occupation et du régime de Vichy sans entrer en Résistance, ni collaborer.

44. Voir carte p

45. L'aménagement du territoire a pour objectif de réduire les inégalités spatiales en France. Les responsables de l'aménagement sont les acteurs publics comme l'État, l'UE et les collectivités locales (commune, départements, régions), mais aussi les acteurs privés (habitants, entreprises). Ils doivent prendre en compte les besoins des habitants, des entreprises mais aussi le changement climatique. Les acteurs tentent de développer durablement les espaces en lien avec la mondialisation pour attirer de nouveaux habitants mais aussi des entreprises et des touristes. Pour cela, ils s'appuient sur les atouts des espaces : développer les métropoles régionales, reconvertir les anciens espaces industriels du Nord et de l'Est, renforcer les technopôles, valoriser le potentiel touristique (TUM, espaces de faibles densité comme en Lozère, JO à Paris), se connecter aux pays voisins ou aux autres métropoles. Ainsi, avec le train, la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur doit faciliter les migrations pendulaires et l'accès aux métropoles dans les aires urbaines de la région SUD. La LNPCA va donc diminuer le temps de trajet et augmenter les capacités de transport pour les actifs et les touristes entre Nice, son aéroport et le technopôle. Elle devrait permettre de diminuer aussi l'impact de la pollution automobile. Pour cela une boucle ferroviaire, de nouvelles gares et une nouvelle voie devaient être construites entre Nice et Valbonne, mais un aménagement peut donner lieu à des conflits. En effet, après concertation, le projet d'une gare à proximité de Valbonne a été abandonné par SNCF-Réseau en raison de l'opposition des élus locaux et de nombreux habitants, inquiets de l'impact de cette construction sur leur cadre de vie.

Au niveau national, il y a un fort déséquilibre entre l'Île-de-France et les autres régions. Paris est la seule métropole mondiale du territoire : elle est la capitale politique, économique et culturelle de la France. Elle concentre 1/3 de la richesse et 19 % des habitants (13 millions environ). Il y a aussi des inégalités entre les aires urbaines métropolitaines des littoraux et des espaces frontaliers qui sont intégrés à la mondialisation (comme l'aire urbaine de Nice) et les espaces ruraux et montagneux de faibles densités plus isolés (Lozère) ou les aires urbaines en reconversion industrielle (Hauts de France, Grand-Est). Il y a enfin des inégalités à l'échelle des villes entre les quartiers aux habitants riches et d'autres plus pauvres.

deux superpuissances est idéologique et économique : dictatures communistes comme en URSS contre société de consommation des démocraties comme aux États-Unis et dictatures militaires capitalistes. Cette confrontation est aussi militaire avec « la course aux armements » mais l'arme nucléaire n'est jamais employée lors des nombreuses crises de cette période.

48. En 1947, les États-Unis fournissent une aide économique (le plan Marshall) aux pays européens qui souhaitent se reconstruire. Seuls les pays d'Europe de l'Ouest acceptent cette aide. C'est le début de la guerre froide et de la bipolarisation du monde.

La première crise éclate de 1948-1949. L'entente est impossible entre les vainqueurs de la 2de Guerre mondiale qui occupent l'Allemagne et Berlin: l'URSS à l'Est, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni à l'Ouest. L'URSS de Staline, organise un blocus terrestre de Berlin de 1948 à 49. Il est contourné par les États-Unis grâce à un « pont » aérien. Cette crise aboutit à la création de deux États allemands : la République Fédérale d'Allemagne (RFA démocratique et libérale à l'Ouest) et la République Démocratique Allemande (RDA dictatoriale et communiste à l'Est).

49. En 1950, la guerre de Corée éclate et aboutit en 1953 à la création de deux nouveaux États : la Corée du Nord soutenue par la Chine (devenue communiste par une révolution en 1949) et la Corée du sud soutenue par les États-Unis. Les deux Corées n'ont jamais signé de paix depuis l'armistice de 1953 !

Après une période de détente, c'est la reprise des tensions entre les États-Unis et l'URSS à propos de Berlin. Les communistes construisent le mur de Berlin en août 1961 pour empêcher les habitants de l'Est de s'exiler à l'Ouest. Cette crise du mur illustre la logique bipolaire à l'échelle mondiale entre les « 2 grands » et leurs blocs. Il y aura aussi la crise des missiles à Cuba en 1962 puis dans les années 70 les guerres du Vietnam (défaite des États-Unis), celle d'Afghanistan (défaite de l'URSS) et enfin la crise des euromissiles.

50. En 1989, l'ouverture du mur de Berlin annonce la fin de la guerre froide. L'URSS n'intervient plus pour soutenir les dictatures de son bloc en raison de sa fragilité économique et de la politique plus démocratique de son dirigeant Gorbatchev. L'Allemagne est réunifiée le 3 octobre 1990 et l'URSS se disloque en 1991, c'est donc la fin de la guerre froide. Seule l'OTAN existe toujours.

51. Dès la fin de la 2de Guerre mondiale, les mouvements nationalistes et indépendantistes dans les colonies européennes sont relancés. Ils sont soutenus par les deux grands (EU et URSS) et par l'ONU. Les puissances coloniales de la France et du Royaume-Uni ont été ruinées par la Seconde Guerre mondiale et n'ont plus les moyens militaires de contrôler leurs colonies. De plus, leur domination est d'autant moins acceptée que des habitants des colonies ont combattu pour aider à libérer l'Europe occupée par les nazis.

Une première phase du processus de décolonisation (1945-1955) touche l'Asie. L'Inde et le Pakistan deviennent indépendants en 1947 à la suite de négociations avec les Britanniques (rôle de Gandhi, symbole de la non-violence), mais dans un climat d'affrontements religieux. La décolonisation se poursuit en Afrique à partir du milieu des années 1950 à 1975. La Tunisie, le Maroc et les colonies d'Afrique noire (AEF et AOF) obtiennent une indépendance négociée avec la France. En revanche, en Algérie, le FLN n'obtient l'indépendance qu'après huit ans de guerre contre la France (1954-1962). À noter aussi la Guerre d'Indochine perdue en 1954 par la France qui aboutit à la création de trois nouveaux États asiatiques : le Vietnam, le Laos, le Cambodge.

52. En 1955, la conférence de Bandung marque l'affirmation de ces nouveaux États, qui se déclarent « non-alignés » : ils refusent de s'aligner sur les blocs des deux grands. Très peuplés, ils sont cependant très fragiles économiquement et ont des difficultés pour se développer. Dans les années 1960, ils sont nommés « les pays du tiers-monde ».

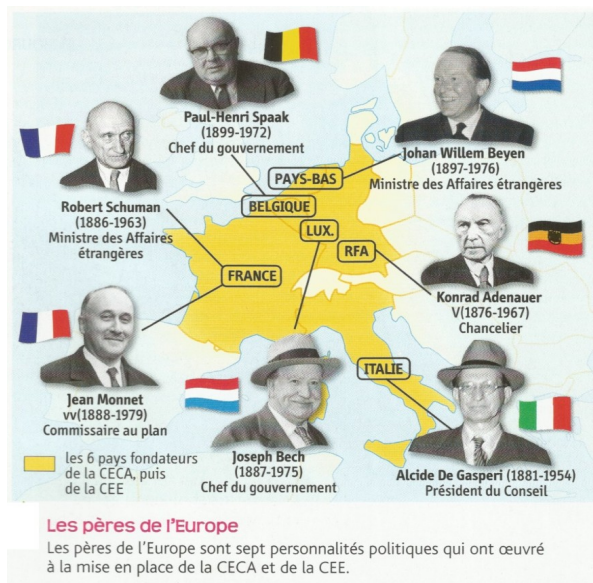
53. Pendant la guerre froide, les pays européens, ruinés par la Seconde Guerre mondiale, doivent reconstruire leurs économies. L'acceptation ou le refus du plan Marshall marque l'adhésion au bloc américain ou soviétique. Les gouvernements élus des pays d'Europe de l'Ouest choisissent les valeurs démocratiques et l'économie capitaliste et libérale et rejoignent le bloc américain. Ils vont s'unir.

L'enjeu majeur pour l'Europe de l'Ouest est le développement économique et la construction d'une paix durable malgré la division de l'Allemagne en deux États. La réconciliation franco-allemande voulue par « les pères fondateurs » en est la base.

54. En 1957, à Rome, la France, la RFA, l'Italie et le Benelux signent le traité fondateur de la Communauté Économique Européenne (CEE). Les barrières douanières entre ces six États sont abolies pour créer un marché commun de libre-échange des marchandises. Des politiques communes sont mises en place, comme la politique agricole commune (PAC) pour la modernisation des campagnes et l'autosuffisance alimentaire. Les élargissements successifs font passer l'Europe de 6 à 27 États membres.

En 1992, le Traité de Maastricht est signé par les 15 pays d'Europe de l'Ouest (dont l'Allemagne réunifiée) qui composent alors la CEE. Dans le domaine économique ce traité poursuit l'intégration des États avec la création d'une monnaie unique, l'Euro, qui entre en circulation en 2002 dans 11 pays. Pour la première fois un traité européen concerne aussi le domaine politique. En effet, ce traité de Maastricht institue la citoyenneté européenne (*Voir EMC1 : droit de vote et d'éligibilité des ressortissants de l'UE aux élections législatives européennes et municipales + libre circulation dans l'UE*). Dans le prolongement des Accords Schengen en 1985, il instaure aussi la libre circulation des habitants entre les États membres. La CEE était un espace économique, avec le traité de Maastricht elle devient un espace politique et change de nom pour être : l'Union Européenne. Ce traité prévoit aussi l'élargissement en direction des anciens pays communistes du bloc de l'Est (2004).

Depuis le début du XXI^e siècle, de nombreux habitants sont devenus « eurosceptiques » et « europhobes » et remettent en cause l'intégration européenne et son élargissement. Ils critiquent le libéralisme économique de l'UE, sa bureaucratie, le développement des inégalités sociales, fiscales et la difficulté des 28 à mener des politiques communes par exemple vis à vis des réfugiés. Les Britanniques ont choisi de quitter l'UE (Brexit 2016-2020).



55. Le conflit syrien est caractéristique des conflits dans le monde contemporain depuis la fin du monde bipolaire de la guerre froide.

En 2011 lors des « Printemps arabes », les Syriens manifestent pacifiquement pour obtenir plus de démocratie. Le dictateur Bachar Al Assad fait réprimer par la violence ces manifestations. Une guerre civile éclate et les rebelles de l'Armée Syrienne Libre menacent son pouvoir. Le conflit devient régional quand le dictateur reçoit l'appui de milices libanaises et de l'Iran. Les

rebelles sont soutenus par la Turquie et l'Arabie Saoudite. Le groupe terroriste de l'État Islamique en a profité pour implanter une dictature totalitaire religieuse sur une partie de la Syrie et de l'Irak voisin. Les Kurdes les ont vaincus avec le soutien des Occidentaux (États-Unis, UE). Les Kurdes veulent un état indépendant au nord de la Syrie (ce que refuse la Turquie voisine). La guerre s'internationalise encore avec l'intervention des Russes qui soutiennent le dictateur Assad pour préserver leurs bases militaires syriennes. Il s'agit d'un conflit asymétrique. En décembre 2024 une coalition de rebelles dominée par les islamistes soutenus pas la Turquie a renversé le dictateur qui a eu moins de soutien de ses alliés russes, iraniens et libanais. Les tensions entre les communautés restent fortes dans un pays dévasté où le retour de la démocratie est incertain.

Comme dans les autres guerres civiles, d'indépendances ou interétatiques, les civils ont été victimes massivement des combats, des bombardements, de nombreuses persécutions et de crimes de guerre et contre l'humanité (près de 500 000 victimes en Syrie). Comme dans d'autres conflits (Afghanistan, Irak, Soudan du Sud...) des Syriens (plus de 6 millions sur 17 millions d'habitants en 2011) ont cherché à se réfugier à l'étranger (crise des réfugiés). Comme dans d'autres conflits, l'Organisation des Nations Unies, en raison du veto russe au conseil de sécurité, échoue à rétablir la paix mais essaye d'aider les habitants. De nombreuses Organisations Non Gouvernementales tentent aussi de venir en aide aux habitants. Ces conflits s'expliquent par le fait que de nombreuses puissances se sont impliquées pour défendre leurs intérêts militaires, économiques et politiques en soutenant un gouvernement contesté ou ses opposants.

Après la guerre froide le monde était unipolaire avec la domination des États-Unis. Depuis le début du XXI^e siècle d'autres pôles de puissance militaires se développent : la Chine, l'Inde, l'Iran, l'Arabie Saoudite, la Turquie et la Russie. Ces puissances empêchent souvent l'ONU d'intervenir quand leurs intérêts sont menacés. Le monde est donc devenu multipolaire. Dans ce contexte, l'Union Européenne a des difficultés pour devenir une puissance militaire majeure et elle reste dépendante des États-Unis et de l'OTAN.

Les principales menaces pour la paix mondiale sont les guerres civiles et les conflits régionaux mondialisés comme en Syrie, en Libye, au Soudan, en RDC, au Yémen, dans la bande de Gaza et en Ukraine. Depuis les attentats de 2001 à New-York, les groupes terroristes islamistes sont aussi considérés comme une menace ainsi que les cyberattaques entre États. Certains conflits et certaines tensions sont des héritages de la guerre froide comme la frontière entre les deux Corée ou sont provoquées par la volonté impérialiste des États : Russie qui veut conquérir l'Ukraine, la Chine avec Taïwan et la Mer de Chine ...

56. La multiplication des États dans le monde s'explique par la décolonisation, la dislocation de l'URSS et la fin du bloc communiste en Europe.

57. Dans la démocratie française la solidarité est une valeur importante. Les habitants, les citoyens et les citoyennes disposent de plusieurs droits pour s'engager avec les autres dans la vie politique, économique et sociale.

Les citoyens et citoyennes (49 millions) peuvent participer à la vie politique en utilisant leur droit de vote pour choisir les représentants qui vont les gouverner lors des élections municipales, départementales, régionales (niveau local), législatives, présidentielles (au niveau national) et législatives européennes (niveau de l'UE). 2 % ont décidé de militer dans un parti politique. Ces partis politiques sont répartis entre l'extrême gauche (PCF, France Insoumise), la gauche (PS, Verts), le centre (Ensemble, MODEM), la droite (LR) et l'extrême-droite (RN, Reconquête). Le pluralisme des partis est une garantie pour la démocratie. Cependant, de nombreux citoyens et citoyennes ne font plus confiance aux partis politiques qu'ils estiment incapables de résoudre leurs problèmes (abstentionnisme ou vote blanc lors des élections).

Les salariés ou les travailleurs indépendants peuvent s'engager pour l'amélioration de leurs conditions de travail par l'intermédiaire des syndicats (11 % des salariés adhèrent à un syndicat, CGT le plus ancien) ou d'organisations professionnelles.

Habitants, citoyennes et citoyens peuvent aussi participer à la vie sociale dans les associations. Elles sont plus de 1,3 million en France, dans de nombreux domaines : sportif, culturel, humanitaire... Cette liberté d'association est reconnue depuis la loi de 1901. On dénombre plus de 16 millions de bénévoles en France et 1 habitant sur 3 est membre d'une association.

Les jeunes qui souhaitent s'investir peuvent participer au service civique en France ou à l'étranger pour plusieurs mois dans un organisme (musée, école, association...). Ils sont rémunérés par l'État. Ils peuvent aussi s'engager dans la réserve nationale pour assurer des missions de surveillance et de protection avec les militaires jusqu'à 60 jours par an. Certains s'engagent dans l'armée.

58. Pour pouvoir participer à la vie de leur pays, les habitants doivent pouvoir compter sur des médias fiables. D'où la nécessité de refuser la censure et la propagande, et donc de faire preuve d'esprit critique. Les journalistes ont le droit d'exprimer leurs opinions mais en suivant des règles de déontologie. Ainsi, ils ne doivent pas déformer les faits et doivent vérifier leurs sources avant de communiquer une information. Certains médias sont soumis aux entrepreneurs qui les financent directement ou par le biais de la publicité.

Avec le développement d'Internet et des réseaux sociaux, les informations circulent encore plus rapidement et chacun peut produire de l'information. Il faut donc être vigilant sur la source des informations pour éviter les manipulations liées à la propagande, à la publicité et aux fausses informations qui ont pour but d'influencer l'opinion dans un intérêt politique ou économique. En France, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sont des organismes d'État chargés de veiller au respect de nos libertés individuelles par les différents médias. Des médias libres et pluralistes ont donc un rôle de contre-pouvoir fondamental dans la vie d'une démocratie.

La République démocratique française permet à chacun de s'engager dans le respect de l'intérêt général en accordant de nombreux droits et libertés aux habitants : associatifs, syndicaux, politiques, civiques mais aussi manifestation, grève, expression, information...

59. Les institutions de la V^e République française ont été mises en place avec la Constitution de 1958. Elles sont celles de la démocratie représentative : les pouvoirs sont partagés entre les représentants élus qui gouvernent.

La fonction de président de la République permet d'exercer le pouvoir exécutif avec le gouvernement. Le président est élu au suffrage universel direct par les citoyennes et citoyens pour une période de cinq ans (quinquennat) depuis 2000 (septennat auparavant depuis 1962).

En France, le président est le chef de l'État, il nomme le premier ministre et les ministres. Il peut exercer son droit de dissolution de l'Assemblée nationale et recourir au référendum. Il est aussi le chef des armées et dispose de pouvoirs spéciaux en cas de crise grave. La République française est donc un régime présidentiel.

La fonction de parlementaire permet d'exercer le pouvoir législatif. Les 577 députés de l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct pour 5 ans. Les 348 sénateurs sont élus pour 6 ans au suffrage universel indirect (les élu.e.s votent).

Comme les ministres, les parlementaires peuvent élaborer des lois qui sont ensuite débattues, amendées et votées par ces deux chambres du Parlement. L'Assemblée nationale tranche après la navette parlementaire avec le Sénat. Le gouvernement peut utiliser l'article 49-3 pour faire passer une loi sans vote. S'ils sont sollicités par des élus, des citoyennes et des citoyens, les « 9 sages » du Conseil constitutionnel vérifient que les nouvelles lois respectent la Constitution. Les membres du Conseil constitutionnel sont nommés par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat.

Les Parlementaires peuvent voter une motion de censure contre le gouvernement qui doit alors démissionner. Le président choisit le premier ministre dans la majorité des députés élus à l'Assemblée nationale. Ceci explique les périodes de cohabitation sous les présidences Mitterrand et Chirac.

La république c'est aussi le partage des pouvoirs entre les territoires. Les lois de décentralisation (1982 et 1983 sous Mitterrand) ont donné davantage de pouvoirs aux conseils

des élus dans les collectivités territoriales (les élus locaux : conseillers régionaux, départementaux, conseillers municipaux). Les conseils régionaux sont ainsi responsables des transports, de la vie économique, de la construction et de l'entretien des lycées. Les conseils départementaux sont en charge de l'action sociale (RSA, allocations diverses), des routes, de la construction et de l'entretien des collèges. Les conseils municipaux (=communes) s'occupent de la voirie, de l'État-civil, de la construction et de l'entretien des écoles. Le budget des collectivités locales est financé par les taxes (foncières, de séjour) et les dotations de l'État et de l'UE. Ce qui peut provoquer des tensions. Dans les régions et les départements, les préfets représentent l'État et sont chargés de vérifier la conformité à la loi de tous les actes des collectivités territoriales.

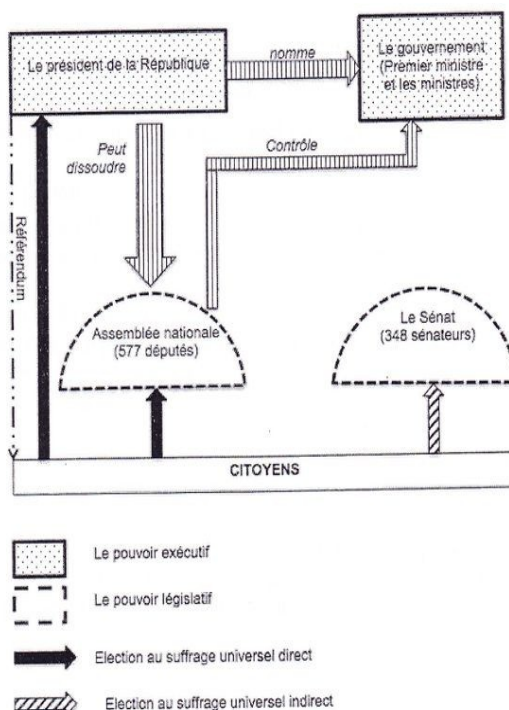
60. La V^o République française est une démocratie représentative car ceux qui gouvernent sont élus librement au suffrage universel (direct ou indirect) et le pluralisme politique et médiatique existe. De plus, les pouvoirs exécutif et législatif sont partagés entre les représentants élus qui se contrôlent mutuellement à toutes les échelles territoriales (Communes, départements, régions, nation). Le pouvoir judiciaire est assuré par des professionnels qui doivent être indépendants.

Surtout, la France est un régime démocratique, car les droits humains politiques, économiques et sociaux sont garantis : liberté d'expression, d'opinion, de manifestation, d'information, de circulation, de religion, de réunion, le droit à la santé, à la retraite, à l'éducation, au chômage... Comme le montrent l'occupation nazie et la collaboration, la démocratie peut-être menacée.

RAPPEL Quels sont les deux textes fondateurs des droits humains et que sont les D.E.S.C ? Au début de la Révolution française en 1789, les députés ont rédigé la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elle proclame dans l'article 1 l'égalité juridique et politique (=la loi est la même pour tous) : « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ». Dans son article 4, elle définit aussi la conception républicaine de la liberté : « la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas autrui ». Et insiste sur la souveraineté nationale.

En 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, élaborée par l'ONU après les ravages de la Seconde Guerre mondiale, réaffirme les droits et libertés politiques (expression, circulation, manifestation, réunion, information, religion...) mais elle prend aussi en compte des droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux : la santé, l'éducation... Les démocraties sont les États qui respectent ses textes fondamentaux.

Les droits économiques sociaux et culturel dans la République Française sont des droits tels que, le droit à l'instruction, le droit à la santé, le droit au travail, le droit syndical. En France, ils sont inscrits dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, repris dans celle de 1958. Comme les droits politiques, ils contribuent à la dignité humaine, mais ils ont un coût pour l'État (« droits-créances »). Voulus par le CNR, ils se sont développés en France après la Seconde Guerre mondiale avec la création de l'État-providence, à savoir un État plus interventionniste économiquement et socialement.



61. L'UE n'est pas un pays : elle est une association économique et politique de 27 États démocratiques et indépendants de 447 millions d'habitants. Des mesures concrètes ont modifié l'espace vécu par les Européens : la **zone euro** qui facilite les échanges commerciaux, la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen (26 pays européens dont 22 de l'UE), la possibilité d'étudier dans un pays européen avec ERASMUS. L'Union européenne cherche à mieux connecter les habitants des différents pays de l'UE en développant les réseaux européens de transport. Le FEDER et le FSE (Fond social européen) aident financièrement de nombreux projets pour faciliter la vie des Européens. Le Traité de Maastricht a aussi permis la création de la citoyenneté européenne.

Cependant l'UE est un espace à géométrie variable. En effet, seuls 19 pays membres sur 27 ont l'euro et certains restent hors de l'espace de libre circulation Schengen (Roumanie, Bulgarie, Croatie, Irlande). De plus, il existe de fortes inégalités entre les pays de l'Est de l'UE (les PECO), moins riches et moins développés, et les pays de l'Ouest, plus riches et plus développés. Ces derniers correspondent à la mégalopole européenne et à l'Europe du Nord-ouest qui concentrent les activités économiques dynamiques (industries, services, finances...), les centres de décision (notamment de l'UE), et les fortes densités de population et fortes densités urbaines avec de puissantes métropoles. Mais il existe également un décalage entre le Nord (plus riche) et le sud de l'UE (plus pauvre). Ces différences de développement provoquent de nombreux effets négatifs : délocalisation d'entreprises, visions politiques divergentes. L'un des objectifs de l'Union européenne est donc de réduire ces différences territoriales par les aides du FEDER.

Les Groupements européens de coopération territoriale (GECT) et les régions transfrontalières permettent aussi de développer les territoires. Ainsi « **la Grande Région** » regroupe des espaces productifs industriels en reconversion et des métropoles entre le Grand-Est de la France, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique. En plus des emplois et des loisirs, des projets éducatifs favorisent les liens culturels entre ses 11 millions d'habitants. Les réseaux de transports connectent les métropoles régionales Metz, Luxembourg, Trèves, et Sarrebruck ce qui facilite les échanges et les migrations pendulaires des travailleurs transfrontaliers.

Parmi les débats qui agitent l'UE on peut signaler : la demande d'adhésion de la Turquie (régime autoritaire), l'accueil des réfugiés, les règles environnementales, le manque de démocratie (élection des députés européens ayant peu de pouvoirs tous les 5 ans mais pas de la commission contrôlée par les pays, les décisions difficiles à prendre à 27), les différences de salaire, la concurrence des prix et, avec la guerre en Ukraine, la défense commune et l'indépendance énergétique.

L'UE est donc devenue un territoire de référence pour ses habitants même si l'euro-scepticisme a augmenté.

62. Au sein de l'UE, la France est un des six pays fondateurs et Strasbourg est une des 3 capitales de l'UE avec Bruxelles et Luxembourg. La France occupe une position centrale d'interface : elle est un carrefour géographique entre l'Europe du Nord et du Sud et elle dispose de 3 façades maritimes (Atlantique, Méditerranée et Manche avec le Northern Range). La France est un des premiers contributeurs au budget de l'UE mais, elle reçoit aussi des subventions de l'UE. L'action de l'Union européenne est incontournable pour la France qui est la deuxième puissance économique de l'UE : 9 milliards par an pour les agriculteurs dans le cadre de la PAC, subventions pour les grandes infrastructures de transports (route du littoral à la Réunion, LNPCA...) ou encore pour l'éducation avec Erasmus. De nombreuses lois françaises sont aujourd'hui soumises à la réglementation européenne.

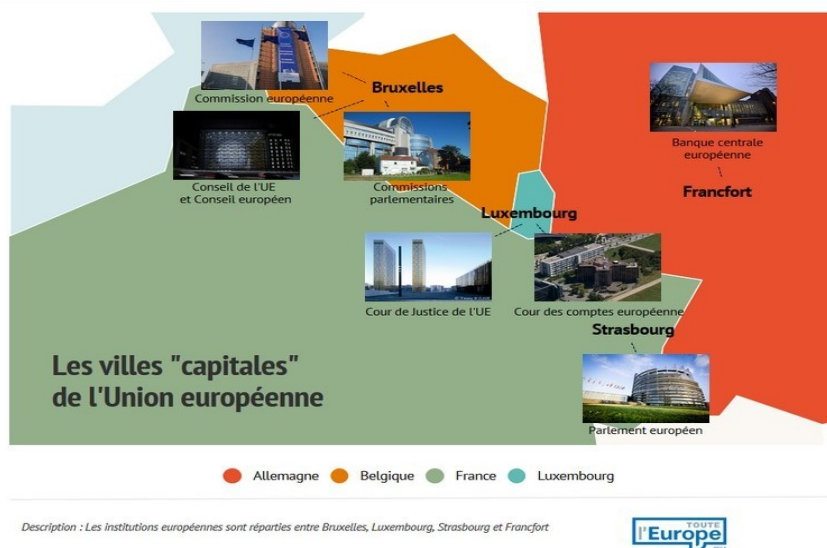
63. L'Union européenne est la première puissance économique mondiale, devant la Chine et les États-Unis. L'UE c'est 7,5 % de la population totale mais 18 % de la richesse mondiale et 160 des 500 plus grandes FMN (Ex : Airbus). Elle participe donc activement au commerce mondial avec son industrie (automobile, biomédical...), ses services (tourisme, finances, grande distribution, transport...) et sa puissance agricole. En plus de cette puissance économique, l'UE participe aussi à l'aide au développement des pays les plus pauvres avec 40 % des Investissements Directs Étrangers (IDE) mondiaux. Son rayonnement culturel et diplomatique est très fort : patrimoine historique, espace des Droits de l'homme, de la démocratie et de la paix. L'UE reste donc très attractive aussi bien pour les touristes que pour les entreprises, les IDE, les étudiants et les réfugiés économiques et politiques.

Pourtant ce rayonnement a des limites. L'UE n'est pas un pays ni une grande puissance militaire. Elle est une association de 27 États indépendants qui conservent leur souveraineté et leur politique extérieure et qui ne sont pas toujours d'accord* en matière de politique internationale. La majorité de ses membres dépendent de la protection militaire de l'OTAN et donc des États-Unis. Certains gouvernements de l'UE ne respectent pas les droits humains et limitent les libertés d'expression, d'information et d'opinion (Hongrie, Slovaquie). Ainsi, l'Union européenne demeure aujourd'hui une puissance politique incomplète et fragile.

À l'intérieur de cet ensemble, la France est une puissance moyenne. Elle est la septième puissance économique la plus riche du monde grâce à ses firmes multinationales industrielles (Total, Danone...) ou de services (banques, luxe...), son agriculture (IAA) et son potentiel touristique (première destination touristique du monde). Elle est une grande puissance politique et militaire mondiale avec son armée et sa dissuasion nucléaire, ses territoires ultramarins et leurs ZEE et son siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU. Enfin, elle est aussi une grande puissance culturelle grâce à des éléments de « softpower » : sa culture (littérature, chercheurs, arts, gastronomie, musées, monuments), le nombre croissant de Français ayant émigré à l'étranger (2,5 millions) et la francophonie avec 200 millions de personnes parlant français dans le monde.

La France a donc une place importante dans le rayonnement économique et culturel mondial de l'UE qui profite de sa puissance politique et militaire.

*Les décisions importantes de l'UE sont prises à l'unanimité lors des Conseils européens qui regroupent les chefs d'États et de gouvernements des pays membres. Elles sont appliquées par la Commission européenne (= le gouvernement de l'UE) qui fait aussi des propositions. Le Parlement élu par les citoyens (Traité de Maastricht 1992) a un rôle consultatif.



64. La refondation de la démocratie et de la république en France a été possible après Libération du pays en août 1944 grâce aux Alliés et aux Résistants (FFI+FFL), qui ont combattu l'occupation allemande.

La France Libre et le Conseil National de la Résistance mettent en place le Gouvernement Provisoire de La République Française (GPRF) sous la direction du Général De Gaulle. La Libération est aussi marquée par une violente épuration contre certains collaborateurs. C'est donc la fin de l'occupation nazie et de la collaboration.

Dans le domaine politique, le GPRF restaure la république et applique le programme démocratique et social du CNR. Ainsi, en politique, les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en 1944. Dans le domaine social, le rôle de l'État Providence est affirmé avec la création de la Sécurité sociale dès 1945 (prise en charge des frais de santé, de la retraite, du chômage, des allocations familiales). Dans le domaine économique, le gouvernement nationalise certaines entreprises ayant collaboré avec les nazis comme Renault. Il s'agit aussi de favoriser la reconstruction du pays dévasté par la guerre.

En 1946 une nouvelle constitution est élaborée et acceptée par référendum. Le GPRF démissionne pour laisser la place à la IV^e République, une démocratie sociale en 1947.

65. En 1958, en pleine la guerre d'Algérie et après l'échec d'une tentative de coup d'État militaire à Alger, la V^e République est mise en place suite à l'adoption par référendum d'une nouvelle constitution à l'initiative de De Gaulle. De nombreuses ruptures politiques ont caractérisé cette V^e République.

Ainsi, les années de la présidence de De Gaulle (1958-1969) représentent une rupture avec les Républiques précédentes quand les gouvernements étaient souvent renversés et que les pouvoirs du président étaient limités. Les nouvelles institutions renforcent l'exécutif et donc l'État. Le président peut dissoudre l'Assemblée nationale et, à partir de 1962, le président est élu directement au suffrage universel. De Gaulle a aussi voulu restaurer la puissance française. Pour cela les gouvernements gaullistes mettent fin à la guerre d'Algérie (1962) et à la décolonisation. Ils développent la dissuasion nucléaire pour ne pas trop dépendre de l'OTAN et des États-Unis. Ils rapprochent la France de la RFA (l'Allemagne de l'Ouest). Dans le contexte des Trente Glorieuses (1945-75) et de la construction européenne, De Gaulle et ses ministres poursuivent la modernisation de l'économie française. Enfin, la politique sociale et culturelle est marquée par une volonté de démocratisation de la culture et de l'école. Mais, en mai 1968 une forte contestation éclate chez les étudiants puis les ouvriers. Elle est inspirée par les révolutions communistes chinoises et cubaines et par de nouvelles aspirations sociales (droits des jeunes, des femmes). De Gaulle démissionne en 1969.

En 1981, avec l'union des partis de gauche autour du parti socialiste, l'élection à la présidence de François Mitterrand marque une nouvelle rupture : c'est la première alternance politique de la V^e République (avant lui, tous les présidents étaient issus de la droite). De nouvelles réformes économiques et politiques sont mises en place : nationalisation de grandes entreprises industrielles et bancaires ; abolition de la peine de mort ; réforme de l'audiovisuel public (radios libres), 39 heures de travail par semaine, décentralisation. Mais le chômage de masse persiste et l'alternance droite-gauche devient une règle, créant même, dès 1986 une nouvelle rupture : la cohabitation. La majorité des députés élus qui va former le gouvernement n'est pas celle du président. Pour éviter cela, une réforme constitutionnelle, validée par référendum a remplacé le septennat par le quinquennat en 2002 (Chirac).

L'élection présidentielle de 2017 marque également une rupture car, pour la première fois, les deux candidats du second tour (Macron et Le Pen) ne sont pas membres des partis politiques qui ont gouverné la France depuis 1958.

66. Tout au long de la V^e République, des lois ont été mises en place pour essayer de prendre en compte les transformations sociales des Trente-Glorieuses et la récession qui a suivi.

Dans les années 60, les mouvements féministes réclament plus d'égalité avec les hommes. Les femmes obtiennent progressivement de nouveaux droits économiques et sociaux : émancipation par rapport au mari, autorité parentale conjointe, légalisation de la contraception (1967) et de l'avortement (Loi Veil sur l'IVG de 1975),

En mai 1968, de nombreux jeunes se sont révoltés pour obtenir plus de reconnaissance et de libertés. En 1974, une loi a abaissé l'âge de la majorité de 21 à 18 ans ce qui leurs a permis de voter et de participer davantage à la vie politique.

Pendant les Trente Glorieuses (1945-1974), les gouvernements et les entrepreneurs ont encouragé l'immigration (Espagne, Portugal, Maghreb) pour fournir des travailleurs à l'industrie (automobile surtout) et au BTP. Ces travailleurs immigrés habitaient des bidonvilles puis des cités de banlieue. À partir de 1974, avec la montée du chômage et de la xénophobie, l'État ferme les frontières à l'immigration en instaurant les visas, en fournissant des aides au retour et en autorisant seulement le regroupement familial.

Ces exemples montrent comment les élus et les gouvernements de la V^e République essayent de suivre les transformations sociales avec des lois.

67/68. D'après la Constitution de 1958, le président est le chef des armées. Le Parlement vote l'entrée en guerre. Le premier ministre et le ministre de la Défense sont responsables de la Défense nationale qui est assurée par les militaires des forces armées (catastrophes naturelles ou accidents industriels). Les 200 000 personnes (dont 30 000 en opérations) qui composent ces armées françaises (Armée de terre, Marine nationale, Armée de l'Air, Gendarmerie nationale, DGSE), sous la responsabilité du Chef d'État-major des armées, obéissent donc aux civils qui gouvernent. Les armées ont pour mission de défendre les intérêts français, d'assurer la sécurité du territoire, des ressortissants, des intérêts et des alliés français dans le monde entier. Les

armées participent aussi à des missions humanitaires ou de maintien de la paix organisées par l'ONU. La France contribue donc à la sécurité internationale et montre ainsi sa puissance. Pour ces missions, la France projette des soldats dans le monde entier (forces de souveraineté dans les DROM/COM et de présence chez les alliés) et utilise la dissuasion nucléaire. Comme ces missions sont de plus en plus complexes avec un matériel de plus en plus sophistiqué et coûteux, le service national a été suspendu et remplacé par la professionnalisation des armées. La loi du 28 octobre 1997 a mis en place la Journée de Défense et de Citoyenneté pour faire découvrir les métiers et les missions de la Défense. En effet, l'État républicain garantit libertés et droits aux citoyens, mais exige en contrepartie des obligations, particulièrement le devoir de défense. Certains partis politiques souhaitent le rétablissement du service militaire pour favoriser la cohésion sociale en France.

69/70 . Fondée après la Seconde guerre mondiale, l'Organisation des Nations-Unies a pour mission de maintenir la paix, de protéger les droits humains et d'assurer le développement économique et social dans le monde. Les deux principes fondateurs de l'ONU sont le renoncement des États à utiliser la force pour régler leurs conflits et l'engagement de l'ONU à trouver les moyens collectifs, pacifiques ou militaires, pour résoudre ces conflits. Pour cela, l'Assemblée générale qui regroupe, à New York, des ambassadeurs de la plupart des pays, débat et vote des résolutions et des déclarations. Elles sont ensuite mises en œuvre par le secrétaire général, les institutions (UNICEF, UNESCO, HCR...) et par les États membres. Ainsi, le Haut Comité pour les Réfugiés qui aide les civils fuyant les conflits ou « les casques bleus » qui s'interposent pour maintenir la paix. Les cinq membres permanents du conseil de sécurité (RU, F, USA, C,R) disposent d'un droit de veto qui peut bloquer toute action de l'ONU. De plus, l'ONU a mis en place la Cour de justice internationale et la Cour pénale internationale. Leur mission est de juger les auteurs de crimes contre l'humanité. Ainsi, la tâche de l'ONU est difficile face au poids des intérêts nationaux lors des conflits et face aux gouvernements nationalistes.

